Paris, le 28/10/2026

Assemblée nationale
Commission des affaires culturelles et de l'éducation
Mesdames et Messieurs les Membres
126 rue de l'Université
75355 Paris SP 07

Fédération nationale des Spelc (*Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique)*

À l'attention de Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Objet : Situation des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat – courrier de la Fédération nationale des Spelc – Demande d'audition.

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

La Fédération nationale des Spelc souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des maîtres délégués, suppléants, de l'enseignement privé sous contrat.

Ces personnels jouent un rôle essentiel dans la continuité du service public de l'éducation. Ils permettent d'assurer les enseignements, de pallier les absences et de garantir aux élèves la continuité de leur parcours scolaire. Pourtant, nombre d'entre eux sont confrontés à une précarité professionnelle et sociale qui n'est plus acceptable.

Les difficultés rencontrées sont multiples et s'aggravent.

Les contraintes budgétaires imposées aux académies se traduisent par des interruptions de contrats, des retards de paiement et des absences non remplacées. Dans certaines situations, des classes restent sans enseignant pendant plusieurs jours, y compris dans des classes préparant des examens. Cette situation pénalise directement les élèves et fragilise les équipes éducatives.

Par ailleurs, les pratiques de gestion des contrats demeurent très hétérogènes selon les académies. Des maîtres délégués se voient refuser un contrat à durée indéterminée, avant d'être réembauchés ultérieurement. D'autres subissent des périodes sans contrat, voire des incitations à démissionner. Des situations particulièrement complexes sont également signalées, notamment lorsque des personnels en CDI se retrouvent affectés dans une autre académie sans percevoir leur rémunération.

À ces difficultés s'ajoutent des dysfonctionnements dans le versement des salaires, parfois avec plusieurs mois de retard, ainsi que des atteintes aux droits sociaux : absence d'attestations nécessaires à l'ouverture des droits au chômage, conséquences financières de pratiques administratives contestables pendant les congés de maladie, ou encore ruptures de couverture en matière de protection sociale complémentaire.

Cette situation ne peut constituer une réponse durable aux besoins de l'Éducation nationale.

Elle porte atteinte à la dignité des personnels concernés, compromet l'attractivité des métiers de l'enseignement et fragilise la continuité pédagogique. Elle est d'autant plus incompréhensible que ces enseignants assument quotidiennement des missions indispensables auprès des élèves.

La Fédération nationale des Spelc considère qu'il est urgent de sortir de cette gestion de la précarité et d'apporter des garanties effectives aux maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat.

À ce titre, nous demandons :

- **une sécurisation des parcours professionnels**, avec un encadrement plus strict des pratiques de recrutement, de renouvellement et de fin de contrat, ainsi que le respect des règles applicables aux CDI ;
- **le respect effectif des droits des personnels**, notamment le versement des rémunérations dans les délais, la délivrance des documents administratifs nécessaires et la continuité des droits sociaux ;
- **une harmonisation des pratiques académiques,** passant par la mise en place d'un cadre national d'emploi, afin que les droits des maîtres délégués ne dépendent pas de leur académie d'affectation ;
- **des moyens budgétaires adaptés aux besoins réels de remplacement**, pour que les contraintes financières ne conduisent ni à laisser des élèves sans enseignant ni à maintenir les personnels dans une insécurité permanente ;
- **l'ouverture d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives**, afin d'identifier les évolutions réglementaires et législatives nécessaires pour apporter des réponses pérennes à ces difficultés.

Nous souhaitons que la commission des affaires culturelles et de l'éducation puisse se saisir de cette question et contribuer à faire évoluer la situation, en interrogeant le Gouvernement et en examinant, si nécessaire, les adaptations législatives permettant de mieux protéger ces personnels.

La Fédération nationale des Spelc est pleinement disposée à vous transmettre des témoignages circonstanciés et à vous présenter ses propositions. Nous sollicitons également votre soutien pour qu'une réponse ministérielle soit apportée dans les meilleurs délais à ces difficultés. A cet effet, nous vous transmettons la lettre ouverte, restée sans réponse, que nous avons adressée à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale le 23 septembre dernier.

Garantir aux maîtres délégués des conditions d'emploi dignes et des droits effectifs, c'est reconnaître leur contribution essentielle à l'éducation de nos jeunes et défendre la qualité de l'enseignement.

Dans l'attente de votre attention et de votre engagement sur ce dossier**, je sollicite officiellement une audition par votre commission afin de pouvoir vous exposer de vive voix les difficultés exposées et les évolutions législatives attendues.**

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.

Jean-Louis Stalder
Président de la Fédération nationale des SPELC

